



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

QU'EST-CE QUE C'EST ?



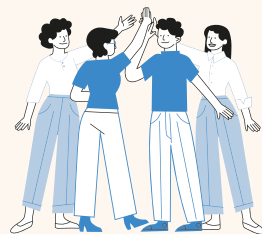
GRAND-
CHAMP

LES OBJECTIFS DU CMJ



- **Promouvoir** la citoyenneté et la démocratie.
- **Découvrir** le fonctionnement démocratique des institutions.
- **Participer** à la vie locale et à l'apprentissage de l'engagement individuel et collectif.
- **Encourager** les échanges entre les jeunes, leurs pairs, les élus locaux et les adultes citoyens.
- **Développer** le lien social et intergénérationnel.
- **Initier** le jeune à la prise de parole, au débat collectif et à la négociation.
- **Permettre** à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents en direction de la jeunesse.

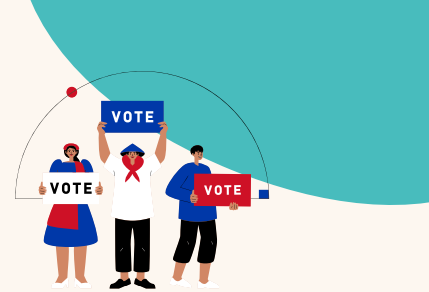
LA COMPOSITION DU CMJ



Le conseil municipal des jeunes se composera de **28 jeunes** élus, pour un mandat de **2 ans**. Pour être candidat à l'élection du conseil municipal des jeunes, il faut :

- **Habiter la commune de Grand-Champ**
- **Être scolarisé en classe de CM1, CM2, 6ème, 5ème ou 4ème**
- **Se présenter en duo (un garçon et une fille)**

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE



- **Les candidatures :**

Les candidats remplissent un dossier de candidature, qu'ils peuvent déposer auprès de leur chef d'établissement, ou à la maison des jeunes ou par mail du **20 au 30 novembre**.

- **La campagne :**

Votre campagne se déroulera du **1er au 8 décembre**.

- **Le vote :**

Vous pourrez élire les candidats **le mardi 12 et le mercredi 13 décembre (matin)** : Dans votre collège

Ainsi que le mercredi 13 décembre après-midi : A la maison de l'enfance de Kerloustic **jusqu'à 17h**.

- **Le dépouillement :**

Le dépouillement aura lieu le **mercredi 13 décembre à 18h**, à la maison de l'enfance de Kerloustic. C'est ouvert à tous.

LES MODALITÉS DE TRAVAIL

Pour les commissions et les séances plénières, un calendrier sera établi sur l'année. Les conseillers municipaux des jeunes se répartissent dans 3 commissions, en fonction de leurs centres d'intérêts :

- **Commission "vie des jeunes"**
- **Commission "vie associative et loisirs"**
- **Commission "solidaire et durable"**



Les commissions se réunissent **1 fois par mois le mercredi de 18h à 19h30**, elles sont animées par deux animateurs (plusieurs élus et la référente jeunesse).

Les séances plénières s'organisent **le vendredi soir, 3 fois par an, pendant 2 heures**.

L'ENGAGEMENT DES ADULTES



La commune, les élus coordinateurs, les élus et les animateurs :

- **Garantissent** le cadre légal, et assurent la sécurité physique et morale des jeunes.
- **Organisent** les élections, en partenariat avec les responsables des établissements scolaires.
- **Animent** et assurent le suivi des conseils municipaux des jeunes, des commissions et la communication des manifestations.
- Les élus coordinateurs **rendent compte**, au conseil municipal de la commune, des décisions prises en conseil municipal des jeunes.

RENSEIGNEMENTS

Le dossier de candidature sera disponible

1. Sur le site internet :

www.grandchamp.fr/enfance-jeunesse

2. En version papier dans votre établissement scolaire

3. En version papier à la maison de l'enfance de Kerloutic.

Vous avez d'autres questions ?



JEUNESSE@GRANDCHAMP.FR



06-03-91-36-80

GRAND
CHAMP